

# COMMUNE D'ORSAY

## REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

---

### SEANCE DU 26 SEPTEMBRE 2022

---

**Etaient présents :** David Ros, Maire, Président, Anne-Charlotte Bénichou, Didier Missenard, Frédéric Henriot, Elisabeth Caux, Elisabeth Delamoye, David Saussol, Véronique France-Tarif, adjoints – Eliane Sauteron, Yann Ombrello, Alexis Midol-Monnet, Pierre Chazan, Augustin Bousbain, Théo Lazuech, Hervé Dole (à partir de 20h40), Martine Charvin, Philippe Escande, Marie-Pierre Digard, Mireille Delafaix, Alain Cano, Michèle Viala, Albert Da Silva, Kaouthar Benameur, Elisabeth De Lavergne, Christophe Le Forestier, Louis Leroy, Caroline Danhiez-Caillet, Eric Lucas.

**Absents excusés représentés :**

Ariane Wachthausen	Pouvoir à David Ros
Pierre Bertiaux	Pouvoir à Mireille Delafaix
Hervé Dole (jusqu'à 20h40)	Pouvoir à Michèle Viala
Patrick Villette	Pouvoir à Christophe Le Forestier

**Absents : 2** (Laurent Rémy et Fatima Zguiouar)

Nombre de conseillers en exercice : 31  
Nombre de présents à 20h30 : 27  
Nombre de votants : 31

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance du conseil municipal.

Frédéric Henriot est désigné, à l'unanimité des présents, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

---

### 2022-67 – FINANCES – EXPERIMENTATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE

***Le Conseil municipal d'Orsay,***

**Vu** le Code général des collectivités territoriales,

**Vu** Le code des juridictions financières,

**Vu** l'article 60 de la loi n°63-156 du 23 février 1963 de finances pour 1963,

**Vu** l'article 242 de la loi n°2018-1317 du 28 décembre 2018 de finances pour 2019 modifié,

**Vu** le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

**Vu** l'arrêté fixant le cadre du compte financier unique expérimental en vigueur, fondé sur le référentiel M57,

**Vu** l'arrêté du 25 octobre 2021 modifiant l'arrêté du 13 décembre 2019 des ministres chargés des collectivités territoriales et des comptes publics fixant la liste des collectivités territoriales, de leurs groupements et des services d'incendie et de secours autorisés à participer à l'expérimentation au titre de la « vague 3 » de l'expérimentation,

**Vu** l'avis de la commission des Finances, du développement économique et des affaires générales du 24 septembre 2022,

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents :**

**- Décide :**

- de valider le passage au référentiel budgétaire et comptable M 57,
- de confirmer la participation de la commune à l'expérimentation au CFU,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention CFU (ci-jointe).

Certifié exécutoire, compte tenu  
de la transmission en Préfecture le  
et de la publication le

30 SEPT 2022

30 SEPT 2022

David ROS  
Mairie d'Orsay  
Conseiller départemental de l'Essonne

